



Contrat de location
Confirmation de réservation et de mise à disposition de la buvette
du terrain de football

La Municipalité de Bretigny-sur-Morrens met la buvette du terrain de football à disposition de :

Société/Entreprise/Association	
Nom et prénom de la personne responsable	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
e-mail	
Date manifestation	
Horaires manifestation	
Type de manifestation	
Nombre de personnes	

Conditions :

1. Les locaux sont loués en l'état et la commune de Bretigny-sur-Morrens ne peut être tenue responsable d'événements se produisant pendant leur utilisation.
2. Les déchets seront évacués dans des sacs taxés, fournis par les locataires.
3. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera fixé d'entente avec la responsable de gestion des locations. A la fin de la location, les dégâts éventuels seront signalés.
4. La finance de location de CHF 100.-, ainsi que les suppléments éventuels seront facturés par les soins de la boursière communale après la manifestation et la restitution des locaux à la responsable de gestion des locations ou la personne déléguée.
5. Afin d'éviter tout risque d'accident, les organisateurs s'engagent à ne pas laisser les enfants sans surveillance.
6. La personne responsable s'engage à faire respecter le Règlement communal de police de Bretigny-sur-Morrens, entre autre organiser le stationnement des véhicules sur la place de parc prévue à cet effet et de veiller à la tranquillité publique, spécialement les dimanches et jours fériés.
7. En cas de dénonciation du contrat par la personne responsable plus de 48 heures à l'avance, une somme de CHF 25.- sera demandée. En cas de dénonciation moins de 48 heures avant la manifestation, le montant total de la location pourra être exigé.

Remarques :

Pour la remise des clés, merci de bien vouloir vous adresser à Mme Sylvie Cochard au 079 320 53 66, la semaine précédant la manifestation.

Bretigny-sur-Morrens, le

Pour la société/famille

Pour la Municipalité